

**VOEUX N°2**

Nous sommes depuis le 26 octobre 2020 dans un contexte de Sécurité renforcée. Cette posture actualise les mesures de vigilance, de prévention et de protection au regard de l’évolution de la menace terroriste, mais également de l’évolution de la crise sanitaire sur la période. Elle met l’accent sur :

* l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires assuré par un adulte ;
* un potentiel contrôle visuel des sacs ;
* le contrôle systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement ;
* la réalisation de trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Les enseignants du lycée Joliot-Curie tiennent à signaler trois soucis majeurs qui concernent la sécurité de l’établissement :

* Une faille de sécurité à l’arrière du bâtiment D. En effet certains élèves se servent du portillon pour entrer et sortir du lycée en ignorant ainsi toutes les consignes de sécurité.
* Le parking temporaire du lycée est aussi source d’insécurité. En effet certains personnels se sentent exposés durant le trajet qui relie le parking au lycée. Ce sentiment d’insécurité est renforcé par le fait que cette zone a déjà servi de lieu d’affrontement entre des élèves et des personnes extérieures au lycée.
* De plus le PPMS n’est pas applicable correctement dans le bâtiment D, en effet lors de l’évacuation, à cause des travaux il n’y a pas assez d’espace sur les points de rassemblement, ce qui crée un attroupement et accroît les risques d’accident.

Les enseignants du lycée Joliot-Curie réclament : que des solutions soient envisagées concernant ces soucis, comme par exemple le recrutement d’AED supplémentaires, ou la modification des lieux de rassemblement. Les enseignants du lycée Joliot-Curie sont inquiets pour eux, et pour leurs élèves. L'Education Nationale doit prendre ses responsabilités car en cas d’incident la responsabilité reviendrait aux personnels éducatifs et de direction

Les élus représentants des enseignants.

Nombre de votes pour: Nombre de refus de vote:

Nombre de votes contre: Nombre d'abstentions: